Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-242900660-20260929-2026092919-DE

Pays Fouesnantais
Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2026
A L'HOTEL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 19

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, légalement convoqué le 23 septembre 2026, s'est réuni à l'Hôtel communautaire (salle du conseil) sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF.

La séance commencée à 18 h 30 s'est terminée à 20 h 43.

Cindy BACCON a été élue secrétaire de séance.

Bénodet	*Clohars-Fouesnant*	*Fouesnant*	*Gouesnac'h*	*La Forêt-Fouesnant*	*Pleuven*	*Saint-Evarzec*
Présents						
Anne BOURBIGOT Stéphane MOREL Elisabeth VAN HORNE Mathieu CHUTO Steven BEGOS	Arnaud GUYADER Morgane GUENNOU Philippe GOMEZ	Bruno MERRIEN Cécile TABARLY Laurent LE CAIN Laure CARAMARO Roger LE GOFF Christine JAN Cindy BACCON Jean-Michel PIGUEL LOZAC'H Vincent ESNAULT	Séverine COSQUERIC Pierre-Yves GUILLERMOU Béatrice NEDELEC	Marie-Françoise COSQUERIC Patrick PERES Robert LE NAY	David DEL NERO	René ROCUET Serge SINOU Anne LAVILLONNIERE Michel GUEGUEN
Absents excusés						
		Alain GOSSET (procuration à Bruno MERRIEN) Catherine LE FLOCH (procuration à Steven BEGOS)	Adrien de TONQUEDEC (procuration à Séverine COSQUERIC)	David RIVIERE (procuration à Marie-Françoise COSQUERIC) Marie LATTANZIO (procuration à Patrick PERES)	Corinne MARTIN (procuration à Liesbeth VAN HORN) Laurent FRANCHETEAU (procuration à David DEL NERO) Mona CASELLINO (procuration à Christine JAN)	Céline SIMONOU (procuration à Serge SINOU)
Nombre de conseillers présents			**28**	**Nombre de conseillers votants**		**37**

CONVENTION DE SERVITUDE CANALISATION D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, D'EAU POTABLE ET D'OUVRAGES TECHNIQUES - REGULARISATION

Dans le cadre de ses compétences en eau potable et en assainissement collectif depuis le 1er janvier 2018, ainsi qu'en eau pluviale au sein des zones d'activités, la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCPF) souhaite régulariser le passage de certaines canalisations et d'ouvrages techniques d'utilité publique installés au fil des années sur le domaine privé sans création de servitude.

Dans ce sens, après accord préalable des propriétaires, la CCPF a entrepris l'élaboration d'actes administratifs pour régulariser la servitude de passage.

Les actes à ce jour à régulariser concernent les parcelles suivantes :

- parcelles B n° 1001, 1014 – Hameau de Park Marc'h à Saint-Evarzec appartenant à la commune de Saint-Evarzec,
- parcelle B n° 1710 – Le Clos des Fétuques à Gouesnac'h appartenant à la commune de Gouesnac'h,

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-242900660-20260929-2026092919-DE

- parcelles C n° 1288, 1279 et 2608 – Dour An Duc à Gouesnac'h appartenant à la commune de Gouesnac'h,
- parcelle C n° 2822 – Hameau de Parc An Alle à Gouesnac'h appartenant à la commune de Gouesnac'h.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

➔ d'établir la convention de servitude de tréfonds régularisant le passage des canalisations d'eaux usées, d'eau potable et des ouvrages techniques liés sur la parcelle privée au service de l'intérêt général ;

➔ d'autoriser Monsieur le Vice-Président (dans l'ordre de leur nomination) à signer cet acte administratif avec le propriétaire ;

➔ de transmettre la convention dûment signée par toutes les parties au service de la publicité foncière pour enregistrement.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus pour copie conforme, et certification du caractère exécutoire de la délibération.

Roger LE GOFF

COMMUNAUTE de COMMUNES du Pays Fouesnantais 11, Espace Kerourgué CS21046 - 29170 FOUESNANT

Président